

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2020-10-23

En date du Pour le Préfet, par *Philippe Portal*
Le Préfet Le Secrétaire Général

21 OCT. 2020

ANNEXE 1

Philippe PORTAL

Désignation des activités	Volume des activités	Rubrique de la nomenclature	Classement (1)
<p>Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 mètres cubes</p>	<p>Volume total des bains = 168 945 l Surface traitée (2 faces) Capacité moyenne : 38 000 m²/j Capacité maximale = 61 000 m²/j</p>		
<p>1/ Gravure électrolytique (atelier etching)</p> <p>Chaîne haute tension 1 machine HT (H200) 4 machines HT (H200) 2 machine HTX (H100) 1 machine HTX (H100+) 1 machine HTX</p>	<p>Volume total des bains : 55 045 l Surface traitée (2 faces) : Capacité moyenne : 20 000 m²/j Capacité maxi : 36 000 m³/j</p> <p>2730 l (FR=3) 4x6610 l = 26440 l (FR=5) 2x6610 l = 13220 (FR=5) 6155 l (FR=5) 6500 l</p>	3260	A
<p>2/ Anodisation de feuilles gravées électrolytiquement (atelier formation)</p> <p>12 machines tri étages (FR=6) 2 machines bi étages (FR=2) 3 machines bi étages (FR=3) 2 machines oxaliques 1 machine bi étage</p>	<p>Volume total des bains : 113 900 l l Surface traitée (2 faces) : Capacité moyenne : 18 000 m²/j Capacité maximale : 25 000 m²/j</p> <p>6x7870 l + 6x5960 l = 82 980 l (FR=6) 2x4045 l = 8090 l 3x3910 l = 11730 l 3000 l + 2100 l = 5100 l 6000 l</p>		

<p>Toxicité aigue catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation Substances et mélanges liquides</p>	<p>Acide nitrique 59 % 40,5 tonnes</p>	<p>4130-2.a</p>	<p>A</p>
<p>Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle</p>	<p>Puissance des TAR = 15,7 MW</p>	<p>2921-a</p>	<p>E</p>
<p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</p>	<p>2 chaufferies 1 chaudière gaz de 4,56 MW 1 chaudière mixte gaz/FOD de 3,10 MW P totale : 7,66 MW</p>	<p>2910-A2</p>	<p>DC</p>
<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1</p>	<p>Préparation à base E19 > 2,5 %, ammoniacale, eau de javel, E87 concentré 14 tonnes</p>	<p>4510</p>	<p>NC</p>
<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2</p>	<p>Préparation à base E19 < 2,5 % et autres 58 tonnes</p>	<p>4511</p>	<p>NC</p>
<p>Emploi ou Stockage de lessives de soude ou potasse caustique, le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium</p>	<p>88,1 tonnes</p>	<p>1630</p>	<p>NC</p>
<p>Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b.</p>	<p>Puissance installée = 90 KW Atelier parachèvement</p>	<p>2560</p>	<p>NC</p>

(1) A : autorisation – DC : déclaration – NC : non classé